



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

RB/CS

P.V. AEDCI 41

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 15 mai 2017

Ordre du jour :

1. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 6 au 12 mai 2017
2. 6944 Avenir de l'Union européenne et de la zone euro
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Tess Burton, remplaçante de M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth, remplaçant de M. Marc Spautz, M. Marco Schank, remplaçant de M. Claude Wiseler, M. Serge Wilmes

M. Marc Baum, observateur délégué

Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. **Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 6 au 12 mai 2017**

La liste des documents est adoptée.

2. **6944 Avenir de l'Union européenne et de la zone euro**

Le Président-rapporteur résume brièvement le contenu du projet de rapport, en mettant l'accent sur les éléments suivants :

Dans l'introduction sont mentionnées les réalisations de l'Union européenne et la polycrise à laquelle est confrontée l'Union. Il s'agit plus particulièrement d'une situation paradoxale, car la construction européenne, plus démocratique que jamais auparavant dans son histoire, traverse une crise de légitimité sans précédent. La question se pose de savoir quelles options politiques et économiques doivent être prises pour l'avenir pour aboutir à la relance et la stabilité économique, ainsi qu'à un retour à la solidarité entre les Etats membres. Enfin, il s'agit de détecter les moyens des parlements nationaux pour y contribuer. Le potentiel du Traité de Lisbonne n'étant pas encore épuisé, le projet de rapport met l'accent sur la nécessité d'une volonté politique au profit d'une coopération améliorée entre les institutions européennes et d'une meilleure coopération entre le niveau européen et le niveau national, y compris les parlements nationaux et les citoyens. Après avoir réagi à la crise par un paquet de mesures, la construction européenne devra se donner les moyens pour anticiper et résister aux crises.

Les trois chapitres suivants sont consacrés aux travaux de la commission et résument les réunions de préparation du débat d'orientation.

Le chapitre 5 présente les conclusions et recommandations axées sur les principes suivants :

- Au lieu de se laisser entraîner dans un débat institutionnel risquant que les citoyens s'éloignent de l'Union européenne et vu que le Traité de Lisbonne offre encore des possibilités non épuisées, il vaut mieux œuvrer sur des sujets clairement définis pour avoir des résultats tangibles.
- Tout changement de traité risquerait d'être contreproductif, les débats institutionnels n'étant pas mobilisateurs.
- Dans cette même perspective, il convient d'éviter la multiplication d'organismes indépendants, placés en dehors de tout contrôle démocratique.
- Une approche fédérale, nécessitant un changement des traités, n'obtiendrait vraisemblablement aucune majorité au niveau de l'Union. Une politique des petits pas est envisageable à travers la création d'instruments communs.
- Un renforcement de l'union économique et monétaire ne se fait pas par la création d'un Parlement de la zone euro. Par contre, il y a lieu de définir et de renforcer le pouvoir de contrôle des parlements nationaux dans le Semestre européen, en collaboration étroite avec le Parlement européen.
- Les mécanismes du Semestre européen devraient aussi mieux tenir compte de l'innovation, des produits et services publics de qualité, de la recherche, du développement, de l'éducation, de la formation, des infrastructures et des réseaux publics de qualité.
- Plutôt que de se focaliser uniquement sur la seule surveillance de la compétitivité, l'Union européenne devrait se mobiliser sur les questions de croissance, d'emploi, de lutte contre les inégalités et de progrès social.
- Des efforts sont également nécessaires de la part des parlements nationaux pour contribuer à une démocratisation et légitimation des actions européennes.
- La stratégie européenne de la Chambre des Députés, créée en 2006, n'est pas encore totalement mise en œuvre. Le Bureau avait décidé jadis de financer un attaché supplémentaire par groupe politique pour se consacrer aux affaires européennes. La coopération avec le Gouvernement sur les dossiers européens en amont des décisions peut encore être améliorée, notamment en ce qui concerne la communication des fiches d'impact et « non

- papers ».
- Les avis motivés élaborés par les commissions parlementaires pourraient être discutés sur le fond en séance publique. D'autres moyens pour améliorer le travail de la Chambre des Députés sont une multiplication des débats et interpellations sur des sujets de politique européenne et une meilleure implication des citoyens. Le suivi des dossiers européens dans les commissions sectorielles peut être renforcé en invitant régulièrement les ministres avant et après les Conseils, ainsi que des parlementaires européens s'occupant des dossiers sectoriels respectifs. Le « networking » entre les membres de l'administration parlementaire avec leurs homologues européens peut être amélioré, et la présence du représentant de la Chambre des Députés aux institutions européennes à Bruxelles renforcée par la mise à disposition de stagiaires.

Débat

Un membre du groupe politique CSV cite des éléments n'étant pas assez développés dans le projet de rapport. Selon son groupe politique, l'aspect de l'euroscpticisme pourrait être complété en ajoutant des remarques sur le manque de volonté politique par les Etats membres d'aller plus loin malgré le fait que les instruments pour en faire existent déjà, ainsi que le manque de solidarité à l'intérieur de l'Union européenne. Un autre point à traiter plus en détail serait la surréglementation de l'Union européenne, notamment dans le domaine de l'économie, engendrant des frustrations parmi les entreprises et détériorant l'image de l'Union européenne. Par ailleurs, il serait de mise, selon le CSV, de détailler le scénario de la coopération renforcé décrit dans le Livre blanc de la Commission européenne, en citant les domaines visés. Certains d'entre eux, comme les affaires sociales, se trouvent sous compétence nationale. Il faudrait donc envisager une modification du traité. D'autres domaines se prêtant pour une coopération renforcée seraient par ailleurs la politique commune de défense et la digitalisation. La lutte contre le chômage devrait figurer comme objectif prioritaire.

L'orateur énumère, en outre, les propositions rédactionnelles suivantes à intégrer dans le chapitre des conclusions :

- Page 51, troisième paragraphe : la formulation « la formidable levée de boucliers » paraît exagérée.
- Page 51, dernier paragraphe : le verbe « achever » peut-être compris dans son double sens ; il serait préférable de le substituer par le mot « peaufiner ».
- Page 52 : l'énumération des domaines devrait être complétée (voir plus haut).
- Page 52, sixième paragraphe : il faudrait substituer le terme « politique migratoire et d'asile juste » par « politique migratoire et d'asile solidaire ».
- Page 54 : il faut insister davantage sur le fait qu'en matière de gouvernance économique et de l'union économique et monétaire, les parlements nationaux et le Parlement européen ne sont pas assez impliqués, voire mis à l'écart. Si l'option d'un Parlement de la zone euro n'est pas soutenue, il faudrait insister sur la création de mécanismes concrets augmentant le contrôle parlementaire dans ce domaine.
- Page 54, quatrième paragraphe : rayer le mot « productifs » dans le terme « investissements productifs » redondant.
- Page 54 : la première phrase du cinquième paragraphe (« L'objectif serait... ») paraît contradictoire.
- Page 56 : Dans le chapitre 5.3., l'aspect d'une multiplication problématique des assemblées interparlementaires fait défaut.
- Page 56, chapitre 5.3. : Le CSV plaide plutôt pour l'institution d'une commission des affaires européennes. Toujours est-il que la Chambre des

Députés doit augmenter l'expertise en affaires européennes, soit au sein de l'administration parlementaire, soit au niveau des groupes politiques (p. ex. pour les dossiers très complexes dans le domaine des finances).

- Dans le chapitre des contributions de la Chambre des Députés, il serait utile de mentionner également le devoir des parlementaires de se consacrer de façon plus intense aux affaires européennes.

Finalement, l'orateur propose d'ajouter une considération sur les futures adhésions à l'Union européenne, en proposant qu'à l'exception des pays des Balkans de l'Ouest, aucune nouvelle perspective d'adhésion ne soit ouverte.

Un autre membre du CSV propose d'intégrer l'aspect de la coopération transfrontalière dans la Grande Région sous une forme ou l'autre dans le projet de rapport.

Le représentant de la sensibilité politique « déi lénk » donne à considérer qu'initialement, le but était de réagir au rapport des cinq présidents en se concentrant sur quelques sujets clefs traités lors du hearing avec la société civile. Le présent projet de rapport est devenu beaucoup plus vaste et certains sujets comme par exemple la création d'un Parlement de la zone euro n'ont pas été discutés à fond. L'introduction et l'analyse des problèmes se posant dans l'Union européenne sont bonnes, mais, selon l'orateur, il faudrait insister davantage sur le fait que la crise financière a démontré clairement des déficits dans la construction européenne. La dérégulation du secteur financier et la politique axée uniquement sur l'aspect économique et monétaire n'ont pas contribué à renforcer le marché intérieur. La question de la solidarité dans l'eurozone aurait mérité plus d'attention, dont la proposition d'introduire des « eurobonds ». Par ailleurs, selon l'orateur, le débat sur le déficit démocratique n'est pas assez développé dans le projet de rapport. Il se demande si, dans le chapitre des conclusions, il faut vraiment renoncer à des changements institutionnels et miser uniquement sur la volonté politique des Etats membres, vu que ce débat vient d'être lancé en ce moment par le Président français en dialogue avec la Chancelière allemande. Un questionnement p. ex. sur le rôle et les missions de la Banque centrale européenne ou des organes non institutionnalisés, comme l'eurogroupe, pourrait aboutir à la volonté de modifier le traité. Finalement, l'orateur donne à considérer que les partis politiques ne se sont pas encore positionnés clairement sur le choix des scénarios développés dans le Livre blanc de la Commission européenne.

Plusieurs membres de la commission sont d'avis que la Chambre de Députés doit se donner plus de moyens pour pouvoir travailler de manière plus efficace dans le domaine des affaires européennes. Il est proposé d'intégrer cette revendication dans une résolution.

Le Président-rapporteur mettra à disposition des membres de la commission une version modifiée du projet de rapport intégrant tant peut se faire les remarques de la présente réunion, ainsi qu'un projet de résolution respectivement un projet de motion. Le débat d'orientation est programmé pour le 4 juillet 2017.

3. Divers

Le Président de la commission informe sur le programme des prochaines réunions.

Luxembourg, le 15 mai 2017

La secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel